

VIE DÉMOCRATIQUE

Les équipements sportifs municipaux sont le bien de tous, préservons-les !

Publié le 15 juillet 2022

Nous avons constaté à plusieurs reprises des incivilités dans la tribune du terrain de foot et à ses abords (déchets, verres cassés, etc..)

Nous rappelons que ce type de comportement ne peut être toléré. Tout acte entraine un coût pour la collectivité et du temps pour les agents et les élus.

Une caméra sera prochainement installée en direction des tribunes pour accroitre la vigilance en vue de limiter ces actes.

Merci pour votre compréhension.

HERBIGNAC

MAIRIE DE HERBIGNAC
1 avenue de la Monneraye
44410 Herbignac

HORAIRES :
Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h / 13h30 > 17h30
Jeu : 8h30 > 13h
Sam : 9h > 12h (Etat-Civil uniquement)

02 40 88 90 01